



**INFORMATIONS
PRATIQUES**

FORMAT
Présentiel

MODE DE PARTICIPATION
**DS Avocats
Paris - 75016
6 rue Duret**

DATE
05/02/2019

LIEU
**6 rue Duret
Paris 75016**

PARTICIPATION
250 €

INSCRIPTION
www.aefr.eu

CONTACT
**contact@aefr.eu
01 70 98 06 53**

Atelier

Crypto-finance : Quel nouveau cadre réglementaire après la Loi PACTE ?

Nouvelles technologies, nouvelles formes d'échanges et de financement de projets, la crypto-finance a fait l'objet d'un développement rapide auprès de tous les acteurs du monde économique et financier, avec de nouveaux usages commerciaux.

Que recouvrent ces pratiques et comment législateur et régulateurs vont-ils introduire un nouveau cadre juridique ? La loi PACTE va définir un cadre légal et réglementaire sur les crypto-actifs et les levées de fonds, qui fait suite en particulier à la consultation de l'Autorité des Marchés Financiers sur les ICO restituée en février 2018.

Nous verrons comment une réglementation proportionnée peut répondre à l'objectif de protection des acteurs, émetteurs et investisseurs, tout en favorisant le développement de nouveaux instruments financiers : Token, ICO, STO.

Cet atelier va poser les éléments d'innovation et de réglementation de la crypto-finance. Nous aurons aussi une présentation du régime des Security Token par DS Avocats et de l'utilisation de Utility Token par la plate-forme d'investissement Kriptown. Les problématiques d'accès aux services bancaires post ICO seront également évoquées.

Public visé

- Emetteurs
- Brokers et investisseurs
- Securities Services
- BFI
- Régulateurs
- Avocats et sociétés de conseil
- Fintechs

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Appréhender le nouveau cadre juridique de la crypto-finance et ses développements
- Connaitre la réglementation qui s'appliquera, ses opportunités et ses risques.
- Se projeter sur les évolutions au niveau européen
- Obtenir le retour d'expérience d'acteurs impliqués dans des nouveaux modes de financement



PROGRAMME

8h30 **Introduction**

8h45 **Innovations technologiques et Blockchain au service de l'économie numérique**
Intervenants: Luca COMPARINI (IBM)

9h10 **Loi PACTE, visas, agréments, quel rôle pour le régulateur ?**
Intervenants: Domitille DESSERTINE (AMF)

9h40 **Les Security Token en droit européen**
Intervenants: Frédéric BELLANCA (DS Avocats) / Thibault VERBIEST (DS Avocats)

10h10 **Utility token, des solutions de financement via une blockchain privée**
Intervenants: Mark KEPENEGHIAN (Kriptown)

10h35 **L'accès aux services bancaires, retour d'expérience d'une ICO française**
Intervenants: Luc JARRY-LACOMBE (BC Diploma)

10h50 **Questions / Réponses / Conclusion**
